



## PRÉCAIRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN LUTTE !

Jeudi 19 mai 2016, le président de la République François Hollande a annoncé la transformation des missions AVS (auxiliaire de vie scolaire) recrutés en Contrats Uniques d'Insertion (CUI) en contrat d'Accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) (contrat de droit public) qui, au terme de 6 années en CDD auront la possibilité d'être CDI-sé.

Cette annonce est une première victoire dans la lutte que mènent les AVS depuis plusieurs années pour la reconnaissance d'un véritable statut.

Elle fait d'ailleurs suite à un premier pas vers la reconnaissance statutaire avec la création, annoncée depuis 2013, et finalement créé par un arrêté et décret du 29 janvier 2016, du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES), diplôme de niveau V soit l'équivalent d'un CAP ou BEP.

Malgré tout, ces annonces suscitent de nombreuses questions :

### - Combien de CUI seront transformés en CDD à la rentrée prochaine ?

Le ministère prévoit que "dans les 5 prochaines années 56 000 contrats aidés seront progressivement transformés en 32 000 emplois d'AESH au rythme de 11 200 contrats aidés par an". Or, les contrats d'AVS recrutés en CUI sont généralement de 2 ans, et le calendrier prévu par le ministère ne permettrait donc pas à tous de poursuivre leur mission en tant qu'AESH.

### - Quelles sont les modalités d'accès à ces postes ?

Les CUI à mission AVS sont généralement des contrats de 2 ans. Pour lutter contre la précarité, réclamons des CDD AESH de 3 ans renouvelable une fois avant d'arriver au CDI.

### - Pour quel temps de travail et pour quelle rémunération ?

Le temps partiel imposé est la norme appliquée par l'administration pour une rémunération au SMIC. Aujourd'hui il n'est pas possible de vivre décemment avec à peine 600€ par mois, et ceux qui prétendent le contraire n'en ont de toute évidence jamais fait l'expérience. Nous réclamons l'augmentation générale des bas salaires dans l'Éducation Nationale !

### - Quel accès au diplôme DEAES ?

La création du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) qui est en réalité la fusion du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) avec le Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP) vise à permettre la professionnalisation des Auxiliaires de Vie Scolaire. Or les conditions d'accès à ce diplôme, et en particulier le financement de la formation, demeurent problématiques puisqu'aucun organisme, ni le Conseil Régional, ni Pôle Emploi, ni l'Éducation Nationale ne la financeront.

Aujourd'hui, nous appelons les collègues AVS ainsi que tou-te-s les précaires de l'éducation nationale à se mobiliser nationalement pour de meilleures conditions de travail et d'existence.

La lutte des AVS doit montrer le chemin à tou-te-s les précaires de l'éducation nationale, leur faire prendre conscience de leur force collective pour obtenir davantage de droits et aller vers la reconnaissance de leur travail et de leur fonction. Tous les acquis sociaux ont toujours été obtenus par la lutte, le combat des AVS est là pour nous le rappeler.

Le Collectif des précaires de l'Éducation Nationale de la Vienne appelle en ce sens tous les AED et AVS à se joindre au rassemblement à l'initiative de l'intersyndicale FSU-CGT (un préavis de grève a été déposé au niveau national pour couvrir les arrêts de travail afin de pouvoir s'y rendre).

**DEVANT LA PRÉFECTURE DE LA VIENNE MERCREDI 22 JUIN À 15H00.**

**RESTONS UNI-E-S ET VIGILANT-E-S POUR QUE CES PROMESSES NE RESTENT PAS UN EFFET D'ANNONCE ET OBTENIR DES AVANCÉES RÉELLES POUR TOU-TE-S LES PRÉCAIRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE.**

# Des précaires dans l'Éducation Nationale ?

Nous, précaires de l'Éducation Nationale (AVS, AED...) sommes présent.e.s dans les écoles, collèges et lycées et sommes victimes d'inégalités que nous ne pouvons plus taire.

Nous sommes les seuls travailleurs de l'Éducation Nationale à être privé.e.s de la sécurité de l'emploi : CDD d'un an renouvelables 5 fois, CUI, CAE...

A chaque fin d'année scolaire, la reconduction de nos contrats est incertaine et constitue souvent un moyen de pression dans l'exercice de notre travail.

Par ailleurs, la Ministre a accordé la prime REP et REP + à TOUS les agents de l'Éducation Nationale, à TOUS, sauf à nous. Elle a aussi accordé une prime de Noël en 2014, reconnaissant « l'engagement de TOUS ces personnels qui, au quotidien, contribuent au bon fonctionnement du système scolaire » dont nous sommes exclus. Une revalorisation salariale vient d'être annoncée pour TOUS, sauf pour nous.

Les dispositifs censés nous accompagner dans notre « réinsertion » professionnelle sont en pratique inexistantes, puisque ni notre travail, ni notre expérience ne sont reconnus. Combien d'entre nous se retrouvent au chômage quand prend fin leur contrat ?

Nous, les précaires de l'Éducation Nationale, servons aujourd'hui à tout : secrétaires, bras droit du CPE, agent.e.s de sécurité, assistant.e.s pédagogiques, administrateur.trice.s de réseau, conseiller.e.s d'orientation, conseiller.e.s en recherche de stage, psychologues, infirmier.e.s, assistant.e.s sociaux, assistant.e.s documentalistes, entre autres... Nous servons à tout et surtout à palier aux failles du système éducatif (manque de moyens, de formations, de personnels dans tous les domaines) ! Nous essayons les injustices sociales qui frappent notre société : contrats précaires, dévalorisation progressive de notre « statut », logiques de management libéral, le tout devant une absence totale de reconnaissance.

Enfin, particulièrement en ce qui concerne la situation de l'ex région Poitou-Charentes, nous constatons et nous dénonçons que la cure d'austérité imposée par le président socialiste de la nouvelle grande région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes Alain Rousset, s'attaque frontalement et prioritairement aux dispositifs culturels et sociaux tels que les chèques-livres ou les aides financières au BAFA et au permis de conduire dans les lycées, dispositifs essentiels pour bon nombre de familles.

## Nous exigeons :

- une revalorisation salariale immédiate (les AED en internat ne sont payés que 3 heures de 22h à 7h00) et le droit aux diverses primes dues aux travailleurs de l'Éducation Nationale (REP, REP+, prime de Noël...) ainsi que le paiement des heures supplémentaires, respect des temps de pause ;
- la reconnaissance en tant que membres des équipes pédagogiques et éducatives ;
- une réelle valorisation de nos compétences, l'accès et le financement à des formations qualifiantes, à des VAE et le CAP DEAES de plein droit pour tous les personnels en poste ;
- la généralisation des contrats de trois ans, la possibilité de pérennisation de nos postes ;
- la pérennisation des AVS au sein des établissements, une distinction entre les métiers d'Aide à domicile, d'AVS et d'AMP et la non fusion des diplômes en un CAP fourre-tout ;
- la clarification des missions et « contrats » des Maîtres au pair, qui, selon les politiques d'établissement, peuvent devenir des AED non-déclarés ;
- nous exigeons pour tou.te.s les non-titulaires travaillant avec nous (agents territoriaux, contractuel.le.s, tou.te.s les stagiaires, étudiant.e.s en EAP, Maître au pair, animateur.trice.s périscolaires...) une sécurité de l'emploi ;
- le maintien des aides sociales pour les élèves (chèque-livres, BAFA, financement du permis B).